# L'ART SACRÉ

Revue mensuelle

## Le luminaire de l'église

1 - 2

Septembre-Octobre 1957

*Nuit Sainte de Pâques.*

Couverture : *Eglise des Franciscains à Cologne.*

Séville — *Esperanza de Triana.*

*NOUS reprenons ici la conversation amorcée dans un cahier précédent entre un curé qui doit bâtir et aménager son église, un architecte et l'un des Pères de l'Art Sacré. Cette forme dialoguée n'est pas une simple fantaisie littéraire. Elle nous permet de transcrire en substance un certain nombre de conversations ou d'échanges épistolaires entretenus avec nos amis. Nous discuterons cette fois des problèmes que pose l'éclairage artificiel des églises. Nous pourrons ainsi aborder selon des optiques diverses et nuancées ce domaine encore plein d'incertitudes. Nous ne cherchons pas à apporter des solutions toutes faites mais à dégager des orientations maîtresses et des lignes de recherche. Quant aux réalisations pratiques, ici comme en toute matière, c'est à la compétence des techniciens qu'il faut faire appel.*

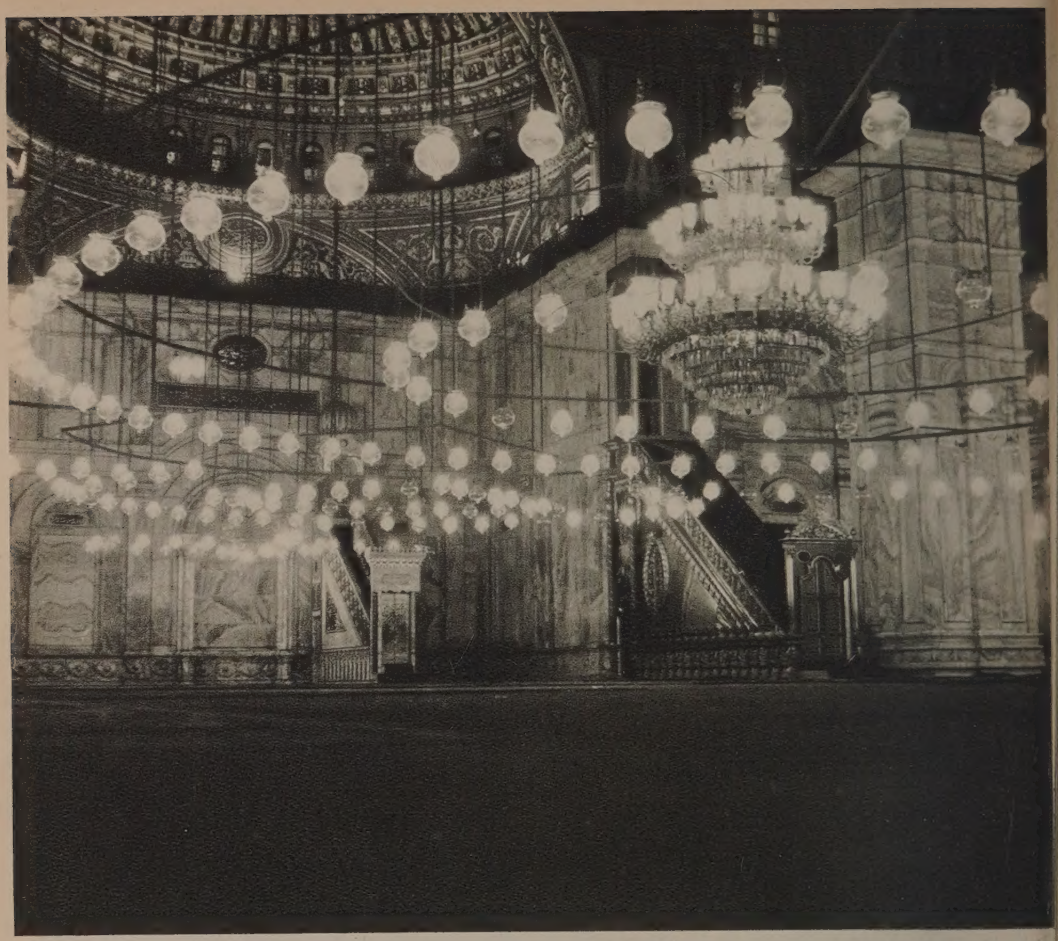

Le Caire

*Mosquée de la Citadelle.*

# LE LUMINAIRE DE L'ÉGLISE

L'Abbé Lapierre. — Je me réjouis d'avoir l'occasion de reprendre la conversation que nous avions entamée en mars dernier, d'autant plus qu'un problème très précis me préoccupe actuellement pour l'aménagement de ma nouvelle église : celui de l'éclairage électrique.

M. Eupaline. — Vous n'êtes pas le seul que cette question embarrasse. A ce propos puis-je me permettre une critique, mon Père? A la suite de notre dernière discussion vous avez apporté l'exemple d'un programme de construction pour l'église Sainte-Anne de Nancy. Or, dans ce pro-

gramme très détaillé, et par ailleurs extrêmement instructif, il n'est même pas fait mention de l'éclairage artificiel. Serait-ce que celui-ci n'a pas grande importance dans la fonction liturgique et spirituelle de l'église?

Le Père C. — Vous touchez là un point sensible mais n'allez pas trop vite à des conclusions excessives. Le programme que nous avons publié n'est qu'un exemple. Il n'est ni parfait, ni complet et encore moins immuable.

L'Abbé Lapierre. — Les lacunes et les imperfections de ce programme montrent d'ailleurs combien un tel travail a été chose rare dans la conception de la plupart de nos églises modernes.

Le Père C. — Oui, et il est évident qu'au début on ne peut éviter les tâtonnements. Mais pour en revenir à notre propos croyez que je ne mésestime pas l'importance de l'éclairage artificiel. S'il est passé sous silence ce n'est pas que ce soit un domaine secondaire mais plutôt parce qu'on n'a pas d'idées très nettes à ce sujet.

M. Eupaline. — Ne pensez-vous pas que cette confusion provient de ce qu'on n'a guère étudié ce problème pour lui-même de façon logique? L'électricité est d'abord entrée dans l'église pour des raisons pratiques. Comme dans les maisons elle a remplacé les bougies, le pétrole et le gaz parce qu'elle était infiniment plus commode et plus simple. Mais alors que dans la vie moderne elle devenait la « fée électricité » aux merveilleuses ressources, dans nos églises elle a été longtemps considérée comme une pauvre cendrillon dont on utilisait volontiers les services sans vouloir la montrer. Il n'est pas rare de la voir encore affublée de vieux oripeaux qui ne sont point les siens et qui n'ont pas été taillés à sa mesure : anciens lustres, faux cierges, lampe à huile, etc.

Le Père C. — C'est un peu comme cela s'est passé pour les structures et les matériaux nouveaux. Voyez le fer ou le béton. On les a d'abord utilisés comme ossature en les cachant sous des revêtements divers avant de les accepter pour eux-mêmes et de les employer selon leurs lois propres. Nous commençons à agir de même avec l'électricité.

M. Eupaline. — Il est vrai que de plus en plus architectes et curés se préoccupent de créer dans les églises un éclairage artificiel à la fois pratique et harmonieux en utilisant toutes les possibilités que la technique met actuellement à notre disposition. Toutefois la plupart de ces recherches paraissent quelque peu empiriques, souvent fragmentaires et parfois arbitraires. J'avoue ne pas voir très clair en ce domaine et cependant j'ai eu à résoudre plusieurs fois ce problème. Je sais par expérience combien il est difficile de trouver une heureuse solution dans chaque cas particulier faute de solides bases de départ.

Le Père C. — A la réflexion on s'aperçoit que ce ne sont pas les moyens techniques qui manquent mais bien les principes directeurs qui doivent commander l'éclairage d'une église.

M. Eupaline. — C'est exact. Lorsqu'il s'agit d'éclairer un musée, un cinéma, un atelier ou une chambre il faut répondre à des nécessités précises. Chaque salle requiert un traitement différent non seulement du point de vue utilitaire mais encore en considération de son propre caractère. On se trouve en face d'un programme bien délimité. Pourquoi l'église ne serait-elle pas l'objet du même soin, de la même attention et plus encore?

L'Abbé Lapierre. — Nous sommes justement réunis pour faire un peu de lumière, c'est bien le cas de le dire, en ce domaine. Il me semble que nous pourrions déjà trouver des éléments de base très sûrs en examinant la discipline liturgique traditionnelle de l'Eglise sur ce point.

Le Père C. — Un ancien cahier de la revue, consacré à « l'éclairage des églises », contient deux études sur ce sujet précis, l'une de M. René Chavance et l'autre de Dom Pierret.

M. Eupaline. — Il n'y a qu'un inconvénient, ce numéro est introuvable. Pourriez-vous donc nous en donner la substance?

Le Père C. — Volontiers. Il est sûr que l'illumination liturgique appartient à la plus pure et à la plus ancienne tradition chrétienne. A l'origine de cette tradition on trouve tout un faisceau de symboles. Le feu, la lumière symboles du Christ les résument et les dominent tous. Rappelez-vous la place que leur donne l'Eglise à certaines heures privilégiées de sa liturgie et en particulier pour la Nuit Sainte de Pâques (p. 2). Mais jadis les vigiles dominicales et celle de Pentecôte, l'anniversaire des saints martyrs et plus tard la Chandeleur étaient aussi des fêtes de lumière. Cela était affirmé de façon très concrète par une profusion de luminaires : candélabres, lustres, lampes à huile. Il en reste d'ailleurs quelque chose dans certaines manifestations de la piété populaire (p. 3).

L'Abbé Lapierre. — Si je comprends bien, à l'origine la fonction essentielle de l'éclairage n'est pas utilitaire mais symbolique. Voilà déjà un principe essentiel bien oublié de nos jours.

Le Père C. — Cela est si vrai que l'autel proprement dit, où l'utilité de la lumière était la plus grande, a été longtemps dépourvu de tout lampadaire propre. Probablement, je pense, parce que l'autel symbolisait aussi le Christ mais en tant que pierre sacrée. C'est seulement au XII[e] siècle qu'on commença à y déposer les chandeliers des acolytes, et uniquement pendant les fonctions sacrées. La coutume de placer des cierges sur l'autel remonte au XIII[e] siècle. Mais

*Eglise de Plaimpied (Cher).*

*Saint-Etienne à Caen.*

encore y observait-on la plus grande discrétion : de deux ou trois cierges à sept au maximum selon le nombre des acolytes et le degré de la fête. On se rattrapait d'ailleurs par la richesse souvent inouïe de l'appareil lumineux entourant le sanctuaire. Le maître-autel était flanqué de candélabres, des haies de cierges bordaient la partie supérieure du rétable et le haut du chancel, on suspendait lampes et cierges à la voûte du ciborium et même tout autour. Du tref, poutre barrant l'arc triomphal entre le sanctuaire et la nef, pendaient des lampes surmontées de candélabres. Dans certaines églises des trefs étaient tendus entre les colonnes de toutes les arcatures du chœur, dessinant autour du sanctuaire comme une ceinture de feu.

Ajoutez à cela des luminaires consacrés par l'usage comme la couronne de lumière ou la couronne ardente, appelée encore la « Roue de Notre-Dame ». Il y avait aussi une sorte de herse triangulaire que nous avons conservée pour les ténèbres des Jours Saints mais qu'on utilisait alors couramment. Placée au milieu du sanctuaire, face à l'autel, on l'appelait « l'if » ou « l'arbre de lumière » ou « l'arbre de la Vierge ».

L'éclairage de la nef, pour être plus discret, n'était pas négligé pour autant, mais avec une importance spéciale accordée aux cierges placés devant les croix de consécration.

L'Abbé Lapierre. — Cela devait avoir un éclat et un caractère festif que nous avons peine à imaginer. Il est sûr que la pauvreté ou la platitude de l'éclairage, dans la plupart des églises, ne risque pas de donner cette impression.

M. Eupaline. — En écoutant votre description je prenais davantage conscience de l'indigence de notre imagination. Avec des moyens limités ces gens-là parvenaient à une sorte de plénitude que nous ne savons qu'approcher, difficilement, avec nos prodigieuses ressources techniques. Au fond ce qui nous manque le plus c'est une vision poétique des choses. Nos œuvres sont parfois savantes mais froides, ennuyeuses et plates comme un exercice scolaire. Nous ressemblons à l'homme qui aurait fabriqué un Pleyel et ne saurait y jouer qu'avec un doigt « Au clair de la lune ». J'ajoute aussitôt, pour être juste, que certaines recherches allemandes ouvrent à nouveau la voie à cet aspect symbolique de l'éclairage.

Le Père C. — Je voulais justement vous en parler mais si vous le permettez nous y reviendrons tout à l'heure.

L'Abbé Lapierre. — Un second principe paraît se dégager de ce que vous nous disiez à l'instant. La lumière était répartie de façon à créer une progression de la nef au sanctuaire où elle atteignait son plein épanouissement. Cela n'a rien d'étonnant. Ainsi que le rappelait très opportunément M. l'Abbé Lelégard dans un de vos derniers cahiers, le Moyen Age voyait dans la nef l'image de la Terre alors que le chœur était le symbole du Paradis. Il est donc normal qu'il soit comme une vision de Gloire toute resplendissante de lumière.

M. Eupaline. — Il est évident que l'utilisation judicieuse des techniques actuelles de l'éclairage permet de réaliser parfaitement cette progression et cet épanouissement de lumière dans le chœur. Les photos des églises de Plaimpied et de Saint-Etienne de Caen me paraissent probantes à cet égard (pp. 6 et 7).

Le Père C. — On risque peut-être même de se laisser aller à la facilité et de ne retenir de cela qu'une bonne recette. Cette recherche doit d'abord se faire avec beaucoup de discrétion. Il faut éviter à tout prix les fantaisies gratuites ou les effets théâtraux. D'autres préoccupations doivent jouer aussi et en premier lieu celle du respect de l'architecture. Un éclairage trop intense ou trop uniformément réparti risque de détruire les volumes. Je crains que ce ne soit un peu le cas du chœur pour Saint-Etienne de Caen ou la cathédrale d'Angers (pp. 7 et 9). Il faut donc créer une lumière assez modulée pour qu'elle fasse vivre le relief et anime les plans mais pas au point de tourner au décor. La solution est dans un équilibre qui n'est pas toujours facile à trouver.

M. Eupaline. — A ce propos je voudrais mettre en garde contre une certaine vogue de l'éclairage indirect considéré parfois comme une panacée universelle. Les spécialistes avertis en connaissent bien les inconvénients. En supprimant les ombres portées il supprime aussi le relief, fait perdre tout éclat aux choses et ôte l'animation. Même s'il est utilisé à bon escient il doit être complété par des lampadaires ou des appliques qui redonnent vie à l'édifice.

Le Père C. — Vous venez d'aborder un point qui mérite réflexion. Personnellement je pense que, non pas seulement l'éclairage indirect mais tout éclairage dirigé et dont la source est cachée (projecteurs par exemple) demande à être complété d'un certain nombre de points lumineux pour qu'il exprime véritablement la joie et ce caractère festif de l'église dont parlait M. l'Abbé Lapierre.

L'Abbé Lapierre. — En principe je serais volontiers d'accord avec vous mais ne craignez-vous pas de légitimer et d'encourager toute cette floraison de lustres, diadèmes, étoiles et autres guirlandes d'ampoules qui transforment trop souvent la Maison de Dieu en champ de foire ? Cela a été d'ailleurs sévèrement prohibé en 1932 par un décret de la S. Congrégation des Rites au même titre que les jeux artificiels de lumière, les lignes d'ampoules qui entourent les statues ou leur niche, ou qui reproduisent les lignes et les

*Cathédrale d'Angers.*

motifs architectoniques de l'intérieur des églises ou des autels. Malheureusement ces instructions sont fort peu connues et encore moins appliquées.

Le Père C. — Je comprends vos réticences et partage votre appréhension. Je n'aurais même pas envisagé cette possibilité si certaines réalisations récentes en Allemagne, celles qu'évoquait tout à l'heure M. Eupaline, n'apportaient la preuve que cette recherche est maintenant légitime. Certes le côté trop systématique et trop décoratif de l'éclairage de la salle de concert ou de son hall (pp. 10 et 11) montre bien que cette voie réserve encore bien des embûches. Cependant des réussites comme celles de Sainte-Anne à Düren (pp. 12 et 13) et surtout de l'église des Franciscains à Cologne (couverture) prouvent qu'il est possible d'allier l'aspect joyeux du luminaire avec le calme et la noblesse. A vrai dire Matisse nous en avait déjà apporté la preuve dans la chapelle de Vence (pp. 14 et 15). Avec l'intuition des grands artistes il avait senti que

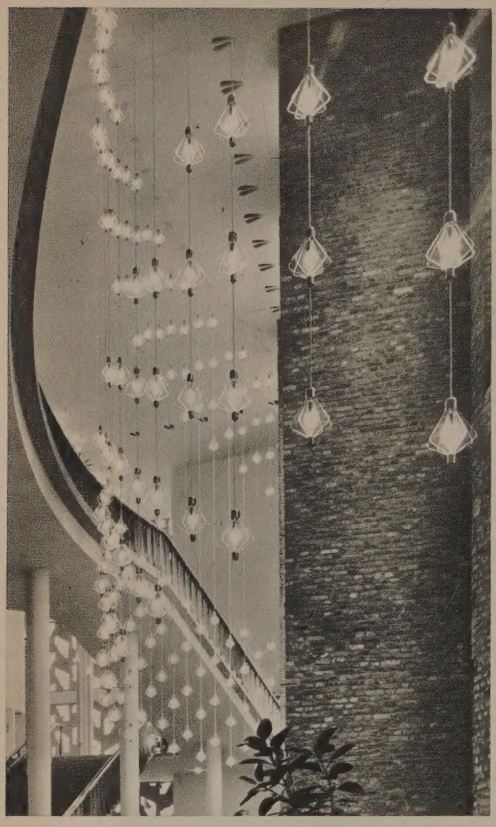

*Hall d'auditorium.*

toniques. Il est évident que cela fut un progrès sur l'ancien éclairage purement utilitaire, éblouissant et insuffisant à la fois. La comparaison des photos de la cathédrale de Figeac (pp. 18 et 19) est significative à cet égard. Mais cet exemple le montre aussi, cette tendance n'est pas sans danger pour l'esprit même des architectures anciennes qui n'ont pas été conçues pour de tels jeux de lumière. Leur « peau », si je puis dire, est mise en valeur mais c'est parfois au détriment de leur âme. Je pense en particulier à certaines illuminations qui fouillent les moindres recoins des voûtes. Or cela détruit l'atmosphère voulue par les bâtisseurs. Leur poésie était justement faite de rapports subtils entre la lumière et l'ombre. De plus l'attention est alors dispersée et non pas dirigée vers l'autel. Au lieu de conduire à la prière en se faisant oublier, l'éclairage distrait en devenant spectacle. Certes il ne s'agit pas d'essayer de reproduire servilement l'éclairage naturel mais de conserver à l'architecture ses grands rythmes et sa part de mystère. Les églises de Vignory et de Plaimpied, le cloître de N.-D. de la Prée (pp. 16, 17 et 22) me semblent représenter la juste mesure.

Le Père C. — Je voudrais revenir sur une chose que vous venez de signaler en passant et qui me paraît susceptible de développements intéressants. Vous disiez que l'éclairage doit favoriser la prière par sa discrétion. C'est un aspect disons purement statique du problème. Mais ne pourrait-on pas lui trouver un sens dynamique? Etant donné les possibilités actuelles

c'était cela qui s'accordait le plus justement à la célébration des Saints Mystères.

L'Abbé Lapierre. — Me voici prêt à accueillir ces expériences mais en insistant sur la prudence et la discrétion avec lesquelles on doit les tenter. Les deux églises allemandes dont vous nous montrez les photos sont exemplaires en ce domaine.

M. Eupaline. — Puisque nous sommes d'accord sur ce point je voudrais revenir sur le problème des rapports de l'éclairage et de l'architecture. Au fond cette question s'est d'abord posée à l'occasion de la mise en valeur des églises anciennes. La lumière a été alors répartie de façon à faire ressortir tous les détails architec-

*Auditorium Gürzenich.* *Cologne.*

il n'est peut-être pas chimérique de penser que la lumière pourrait être associée de façon plus étroite à l'action liturgique au même titre que la musique par exemple. Il est certain que toutes deux ont un pouvoir indéniable sur l'âme et peuvent aussi en exprimer les sentiments. Un usage judicieux de la lumière serait susceptible de traduire et de favoriser en même temps des climats psychologiques adaptés au déroulement de la liturgie : recueillement, joie sereine, exultation, adoration... Mais il est inutile de m'étendre davantage puisque M. André Vigneau qui est un spécialiste de la lumière a bien voulu nous envoyer quelques notes très suggestives sur cette matière. Le mieux est d'en prendre connaissance avant de poursuivre la discussion.

*Ici, lecture de la note sur « La lumière et la liturgie » que nos lecteurs trouveront plus loin (p. 17).*

L'Abbé Lapierre. — Cela me paraît très intéressant mais avant d'aller plus loin ne craignez-vous pas que ces recherches aillent contre un principe général affirmé à maintes reprises par la S. Congrégation des Rites et selon lequel la lumière électrique ne peut jamais servir immédiatement au culte comme tel : « *non ad cultum* » ?

Le Père C. — En réalité je ne pense pas que l'interdiction vise cet emploi de l'électricité. Il suffit pour le constater de relever les cas qui tombent sous l'application de ce principe. Il s'agit de rejeter soit le remplacement par l'électricité des cierges ou lampes à huile prescrits par les règles liturgiques, soit la présence de tout luminaire électrique sur l'autel lui-même. Dans nos perspectives, au contraire, il n'est pas question de servir au culte en tant que tel, mais d'aider la participation des fidèles, au même titre que l'orgue ou les vitraux, en créant un climat favorable. Bien entendu il faudra plus que jamais s'inspirer de cet autre grand principe de la S. Congrégation : « éviter soigneusement tout effet théâtral et respecter toujours la gravité qui convient à la sainteté du lieu et à la dignité de la liturgie sacrée ». Ceux que tenterait cette recherche dans la voie suggérée par M. Vigneau devront garder toujours présentes à l'esprit les recommandations qu'il a spontanément formulées et qui rejoignent celles de l'autorité romaine : l'intervention de la lumière ne doit pas distraire, elle doit être discrète, sans dessiner ou accuser le moindre effet théâtral.

L'Abbé Lapierre. — J'admire votre optimisme. J'ai bien peur que des réalisations dans les perspectives que vous indiquez n'aboutissent plus souvent à de misérables parodies qu'à un soutien de la prière commune. Je frémis à la pensée des résultats que cela pourrait donner entre les mains de techniciens en quête d'originalité ou de prêtres à l'imagination débordante! Enfin, sur le plan pratique de l'utilisation, à qui confier le soin de manier cet instrument? Il faudrait former une sorte d'organiste de la lumière.

Le Père C. — Je ne me fais guère d'illusion sur les difficultés de mise au point et le danger de conceptions aberrantes. Je ne puis que répéter ce que disait déjà le Père Couturier à propos de toutes les œuvres bâtardes, inconsistantes ou échevelées qui allaient se réclamer de Ronchamp : « Dans les époques trop profondément désordonnées, l'ordre même et la vérité, quand elle apparaît, aggravent en même temps les méprises. Les choses vraies et pures y sont toujours alors des choses dangereuses. Et il faut en accepter les risques. Ou se résigner à l'inaction. Mais il faut aussi avertir les gribouilles. »

M. Eupaline. — Je suis très intéressé par tous les horizons nouveaux que vous m'ouvrez. Avertissons donc les gribouilles, et nous le sommes toujours un peu nous-mêmes, mais sachons courir le risque d'une recherche qui peut être très enrichissante. Maintenant je voudrais vous demander de me préciser cette législation ecclésiastique à laquelle vous vous référez dans la discussion.

L'Abbé Lapierre. — La discipline de l'Eglise concerne essentiellement le luminaire de l'autel. Sur celui-ci on doit observer la plus grande discrétion. Si les rubriques prévoient au moins deux chandeliers pour la messe basse elles n'en supposent pas plus de six pour la messe solennelle (1) et le cérémonial des Evêques n'en demande pas davantage sauf à l'occasion de certaines messes pontificales qui en comportent un septième derrière la croix (2).

M. Eupaline. — J'ai l'impression que ces prescriptions sont lettre morte dans beaucoup d'églises.

L'Abbé Lapierre. — C'est exact, encore qu'il y ait un très net progrès de nos jours. On ne peut qu'encourager ce mouvement. L'autel retrouve ainsi toute sa dignité, la tradition et les règles liturgiques sont respectées et l'esthétique y trouve son compte. Autour de l'autel, au contraire, il est recommandé de multiplier le luminaire de façon à concentrer l'attention des fidèles sur cet objet sacré et pour mieux en souligner l'éminente dignité. Pour réaliser cela sans encombrer le sanctuaire le Cérémonial des Evêques suggère de suspendre les lampes au ciborium ou baldaquin dont chaque autel devrait normalement être orné.

Le Père C. — On vient d'appliquer cette directive de façon tout à fait originale pour l'église Sainte-Anne de Saint-Nazaire. Ce sont les lampes elles-mêmes avec leurs diffuseurs métalliques fixés sur des barres qui constituent le baldaquin (p. 32).

(1) Rubriques du Missel II° p., tit. XX et tit. VI n° 4.
(2) L. 1 chap. XII n° 11, 12 et 24.

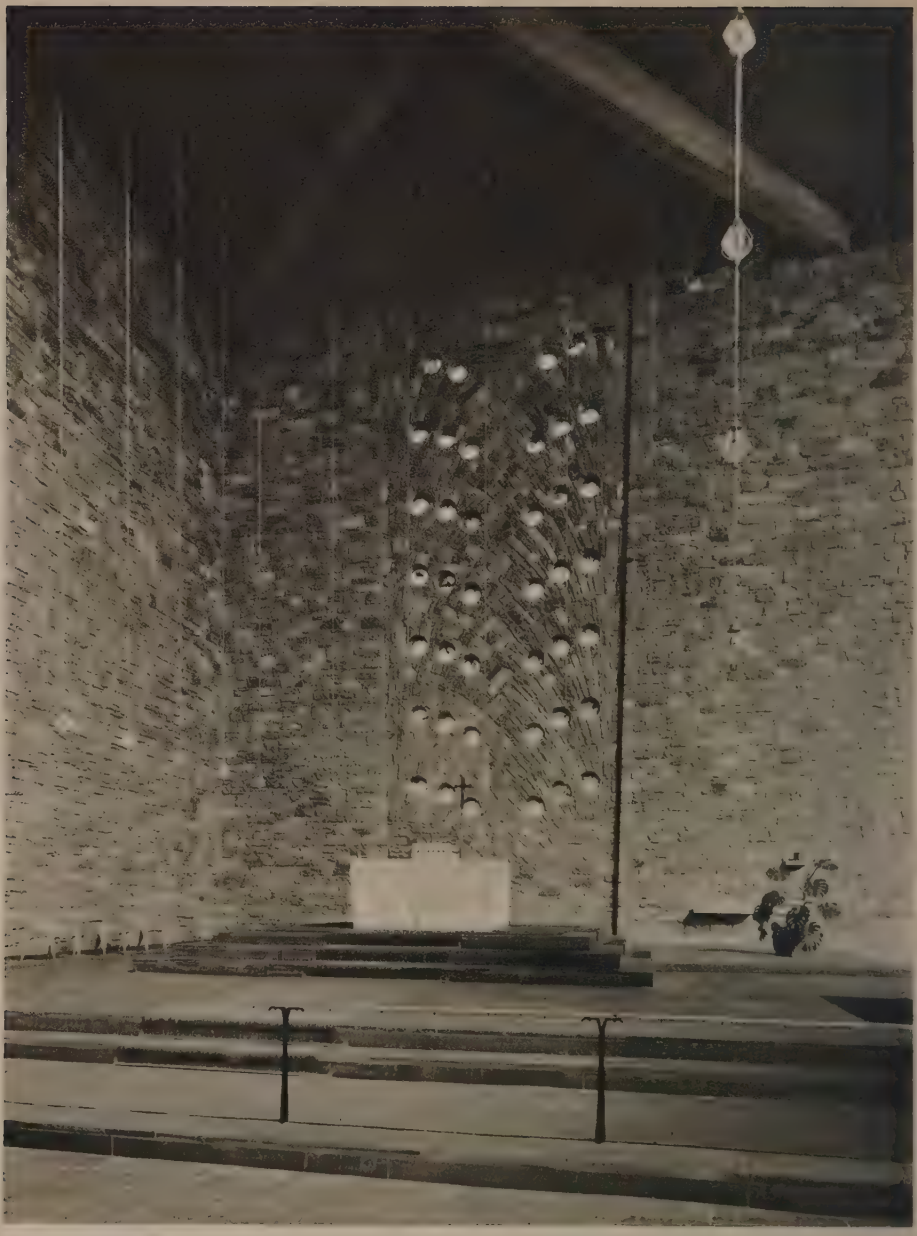

*Sainte-Anne à Düren.*

*Saint-Anne à Düren.*

*Chapelle de Vence.*

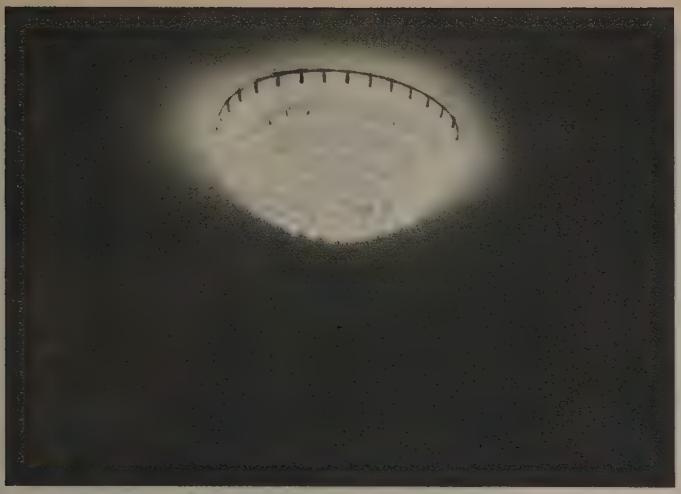

L'Abbé Lapierre. — Dans le « *Directoire pour la Pastorale de la Messe* » une phrase (n° 47) résume parfaitement cet ensemble de prescriptions : « L'autel doit être bien éclairé par des lampes dirigées vers lui, et non pas chargé d'illuminations éblouissantes. » Quant à l'éclairage de la nef, le nombre des lampes et leur emplacement ne sont pas réglementés mais on est tenu de se conformer aux dispositions prises en ce qui concerne l'électricité. J'en ai rappelé quelques-unes tout à l'heure. Si vous désirez en connaître le détail je vous donnerai le texte en terminant (1).

M. Eupaline. — Au fond la primauté de l'aspect utilitaire de l'éclairage dans l'église est un phénomène relativement récent.

Le Père C. — Pour une raison très simple. Avant la généralisation de l'instruction et la diffusion des livres, la masse des fidèles n'en avait nul besoin. La lumière était là pour la joie des yeux et comme symbole du Christ Sauveur.

L'Abbé Lapierre. — Le Cérémonial des Evêques est le témoin fidèle de cette tradition lorsqu'il dit que les lampes ont leur place marquée dans les églises chrétiennes tant pour le culte et l'ornementation qu'à cause de leur sens mystique.

M. Eupaline. — Mais cela ne doit pas nous empêcher de satisfaire le désir très légitime des chrétiens d'aujourd'hui qui veulent pouvoir suivre la messe dans leur missel.

Le Père C. — C'est évident. Mais n'oublions pas pour autant les autres fonctions, bien plus riches en signification, de l'éclairage. On pourrait envisager, au point de départ, un luminaire pratique et simple pour éclairer les fidèles (p. 20). Il faudrait ensuite essayer de mettre au point un éclairage, disons d'ambiance, qui mettrait en valeur le sanctuaire. Quelques points lumineux distribués avec mesure pourraient s'y joindre à l'occasion pour affirmer le caractère festif. Quant à la valeur expressive de la lumière soulignant l'action liturgique je pense que, pour l'instant, elle ne saurait être prévue et réalisée que dans des circonstances exceptionnelles. Vous le voyez, il y a là matière à un programme détaillé aussi nécessaire que celui pour l'architecture ou la décoration.

M. Eupaline. — Espérons que vous pourrez nous en donner bientôt un exemple.

Le Père C. — Pourquoi pas celui que M. l'Abbé Lapierre va certainement établir pour son église?

L'Abbé Lapierre. — Mais bien sûr! Seulement je viendrai encore en discuter avec vous avant sa mise au point définitive.

Le Père C. — Ce sera avec le plus grand plaisir.

(1) Voir ce texte p. 23.

*Eglise de Plaimpied (Cher).*

*Cloître de La Prée.*

# LA LUMIÈRE ET LA LITURGIE

La lumière, tant elle est aujourd'hui maniable, est un moyen de dire, une sorte d'écriture, ou un langage dont nous ne pouvons ignorer la valeur expressive. Au même titre que les modes d'expression reconnus, elle doit nous permettre d'affirmer une forme d'art. Il n'en dépend que de nous. Elle doit pouvoir, mieux qu'autrefois, signifier.

Le moment est venu de nous soucier d'une esthétique de la lumière.

Nous savons que suivant son degré de clarté, son atténuation, la lumière peut nous porter à l'enthousiasme ou à la méditation. Elle peut glorifier, décrire ou attrister.

Il a été dit qu'elle « rend visibles les obscurités ».

Dieu a créé la lumière, nous pouvons, à l'échelle

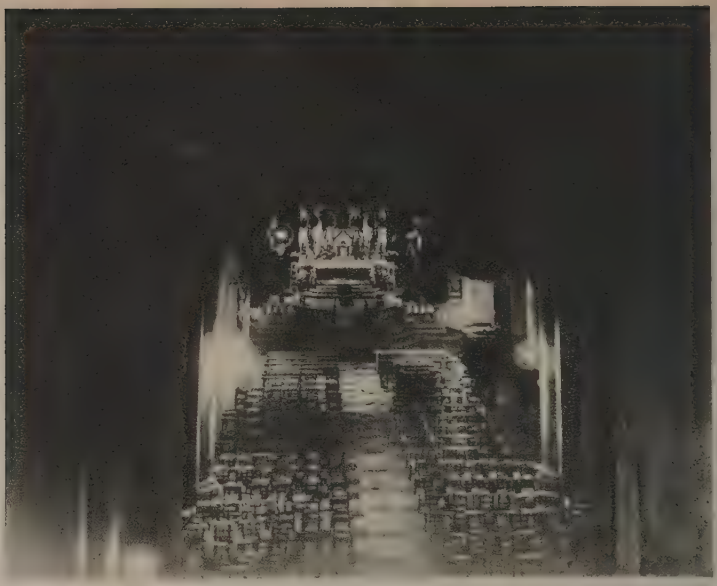

*Cathédrale de Figeac.*

de l'homme, la manier au service de Dieu. Voir comment, est en partie l'objet de ces quelques lignes. En partie, car je dois commencer par esquisser, mais de façon concrète, les principes essentiels de l'éclairage.

Que veut dire, précisément, éclairer ou éclairage? Les dictionnaires ne nous renseignent guère. Si l'on nous indique un peu de ce que veut dire éclairer dans un sens très large, l'explication du mot éclairage n'est pas compréhensible, sa signification n'est pas précisée. Pour moi, le mot éclairage veut tout d'abord dire : définir pour notre regard les objets dans l'espace au plus près de leur authenticité. Sachant y parvenir, par une juste répartition des rayons lumineux, leur ayant donné leur meilleure direction et ayant assuré des contrastes qui ne gênent pas nos yeux, nous aurons aussi à savoir varier la lumière dans le temps, la maîtriser et la rendre émouvante au niveau de notre sensibilité.

Chaque jour, le matin, le soleil nous découvre progressivement les innombrables aspects de notre univers, les précise et les transforme durant plusieurs heures, pour les confier à nouveau, le soir, à la nuit. Chaque nuit étant une barre de mesure, et la journée marquant, à notre cadence, le tempo qui convient au rythme quotidien de notre vie. A nous d'en tirer un utile enseignement et de savoir créer, à l'aide de la lumière artificielle, un accompagnement, voire un contrepoint de nos pensées. Harmoniser à notre rythme intérieur le recueillement nécessaire à nos méditations, le battement de nos pulsations et le cheminement de nos meilleurs aspirations. Moduler dans la durée.

Pratiquement, dans le domaine religieux, je crois qu'il serait bien de notre part de faire s'exprimer encore davantage le sens liturgique de l'office, dans la continuité de son déroulement, à l'aide d'éclairages justement mesurés et se modifiant harmonieusement dans le temps. Augmenter, surajoutant l'élément lumière à la composition d'ensemble, l'émotion du fidèle, du chrétien en prière. Que la lumière participe, comme le chant, la musique ou l'encens, qu'elle contribue à l'expression de Dieu.

Tout cela sans que l'on s'aperçoive des changements de lumière, dont l'intervention ne devra pas distraire. Que la mobilité des éclairages soit discrètement dirigée, sans dessiner ou accuser le moindre effet théâtral. Qu'imperceptiblement la lumière change pour modifier le lieu en fonction du moment, afin que l'emploi bien conduit des luminosités ou des obscurcissements, enrichissent le sens de la prière.

Les moments du credo et de l'élévation, ou celui où le prêtre officiant bénit les fidèles, pourront être mieux communiqués, mieux exprimés, mêlés au pouvoir souvent si émouvant de la lumière. Il pourrait y avoir là un apport au com-

*Cathédrale de Figeac.*

portement religieux qui se rattache à l'office si, sachant bénéficier de notre époque en suivant attentivement l'évolution des techniques, nous nous tenons à jour comme il s'est toujours fait aux grandes périodes de l'art. Nous ajouterions la marque de notre temps à la liturgie sans en modifier la signification profonde mais, au contraire, l'affirmant.

La maniabilité de la lumière nous permet, sur le plan psychologique, soit d'exprimer la joie par la multiplication des points lumineux, ou la quiétude, par l'emploi d'éclairages diffus. Comme nous le voyons, par des variations d'intensité ou une composition bien comprise de l'agencement des points de lumière, en sachant choisir leurs emplacements, nous pouvons créer différents climats psychologiques.

Je serais très heureux si je pouvais, par ces quelques mots, inciter à une utilisation attentive de la lumière, à son meilleur emploi dans un domaine trop peu exploré, à mon sens, et que l'Eglise puisse en bénéficier.

André VIGNEAU.

*Tous-les-Saints à Bâle.*

# QUELQUES CONSIDÉRATIONS PRATIQUES

Un certain nombre de problèmes se posent lorsque l'on désire effectuer un éclairage rationnel dans une église. Outre les problèmes habituels de l'éclairagisme, qui consistent à distribuer d'une manière homogène et rationnelle la lumière dans l'enceinte sans provoquer l'éblouissement des personnes qui s'y trouvent, l'éclairage d'une église doit en effet s'incorporer étroitement à son architecture et à son expression. Les données générales de ce problème avaient été exposées d'une manière détaillée dans un cahier de « l'Art Sacré » publié en 1946. Depuis, l'apparition de nouvelles sources de lumière, et tout particulièrement de lampes à réflecteurs incorporés ainsi que le développement des lampes fluorescentes et la mise au point de nuances nouvelles, ont permis de nouvelles conditions qui méritent d'être portées à l'attention des intéressés. L'éclairage fluorescent avec sa lumière très blanche permet d'obtenir des effets d'un très grand intérêt, mais il est parfois assez difficile de bien dissimuler les sources à la vision directe des fidèles.

De plus, il y a lieu d'agir avec une certaine prudence lorsqu'on désire utiliser la fluorescence dans les églises car toutes ne se prêtent pas à un tel procédé d'éclairage et une étude préalable complétée par des essais s'impose toujours dans un domaine si particulier.

Les nouvelles nuances de lumière des lampes fluorescentes désignées sous le vocable « de luxe » peuvent donner lieu à des réalisations étudiées particulièrement sur le thème de la couleur. En effet il est possible de disposer des lampes fluorescentes du type « Lumière du Jour de

Luxe » qui permettent d'éclairer, par exemple par l'intérieur, une statue dans une niche avec un effet de lumière semblant venir de l'extérieur, ou encore d'utiliser, pour les nefs notamment, le « Blanc Brillant de Luxe ». Enfin en d'autres lieux on peut choisir le « Blanc Soleil de Luxe » qui confère, grâce à sa couleur chaude, un aspect plus intime et plus mystérieux, dans une crypte par exemple, et qui peut s'adapter à des niveaux d'éclairement plus faibles. Les lampes à projecteurs incorporés permettant le contrôle du flux lumineux et, faciles à dissimuler derrière des piliers ou dans des éléments architecturaux, trouvent un usage de plus en plus étendu dans l'éclairage moderne des églises. Elles peuvent s'adapter, soit à un éclairage général si on les dispose par exemple dans les clés de voûtes comme à l'église des Jacobins d'Agen, soit en se trouvant incorporées en éclairage indirect dans l'architecture comme à l'église Saint-Séverin de Paris. Les exemples donnés dans ce cahier présentent un certain nombre d'applications de ces lampes et nous démontrent leur intérêt particulier dans ce domaine. Au moyen de ces lampes il est facile non seulement d'éclairer correctement les fidèles sans les éblouir, mais encore de doser la lumière pour créer, par exemple, une progression en l'accroissant, en intensité, en allant vers le chœur. Il est facile également de les utiliser pour mettre en valeur, soit un élément particulier de sculpture, soit une statue, soit un tableau.

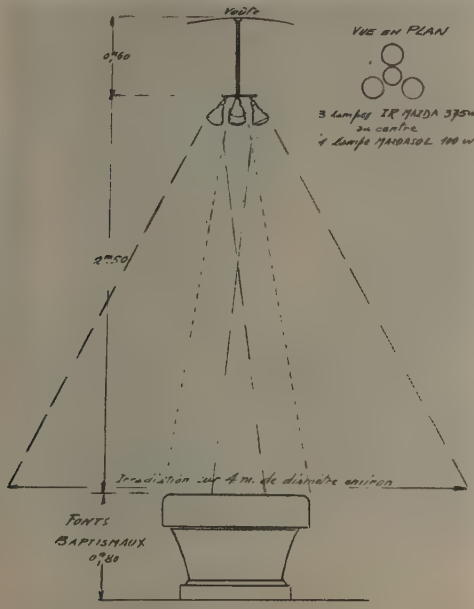


La lumière chaude de l'incandescence est généralement appréciée dans l'éclairage d'une église, et il est même possible d'aller beaucoup plus avant dans ce sens, en réalisant un véritable effet chauffant sur un point particulier tel que les fonts baptismaux. Cette application de lampes à rayons infrarouges au-dessus des fonts baptismaux est assez nouvelle et nous en donnons un exemple assez significatif : il s'agit des fonts baptismaux de l'église Saint-Maurice de Bécon-les-Bruyères, où l'on a réalisé cet effet en disposant très simplement un groupe de trois lampes Mazda infrarouges de 375 W à 2,50 m au-dessus du plan à réchauffer et selon un cône de radiations qui enveloppent celui-ci dans un diamètre d'environ trois mètres. Une lampe à flux dirigé et à réflecteur incorporé est laissée au centre pour l'éclairage. Elle peut être allumée isolément lorsque l'on ne veut pas utiliser les lampes infrarouges, lesquelles donnent elles-mêmes assez de lumière. Il est possible d'allumer simplement cette lampe d'éclairage. La réalisation de l'église Saint-Maurice a été suivie sur le plan expérimental et il s'est avéré que le prêtre comme les fidèles, lors des baptêmes en hiver, s'en trouvaient fort satisfaits; c'est là une application très intéressante de ces lampes à rayons infrarouges qui trouvent dans l'industrie et même à la maison de multiples emplois. Ces lampes distribuent en effet directement, de la source jusqu'aux corps qui sont soumis aux radiations, une chaleur bienfaisante et pénétrante. Ainsi, dans le domaine de la lumière, comme dans les applications thermiques, l'utilisation rationnelle et raisonnée des sources modernes permet d'obtenir une ambiance favorable dont les utilisateurs et les installateurs doivent tirer le meilleur parti.

M. Déribéré.

*Nous tenons à remercier la Compagnie des Lampes MAZDA et la Société PHILIPS pour la documentation technique et photographique qu'elles nous ont aimablement communiquée. Les lampes Mazda ont réalisé l'éclairage des églises de Plaimpied, Vignory, Saint-Etienne de Caen et de la Cathédrale de Figeac. La Société Philips a mis au point l'éclairage de la Cathédrale d'Angers.*

*Eglise de Vignory.*

# PRESCRIPTIONS CANONIQUES
## CONCERNANT L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Les règles relatives à l'utilisation de l'éclairage électrique dans les églises ont été déterminées au fur et à mesure des besoins par un certain nombre d'instructions de la S. Congrégation des Rites. D'autre part, une ordonnance du cardinal Marchetti-Selvaggiani, donnée pour les églises de Rome en conformité avec les instructions de la S. Congrégation des Rites, a apporté en 1932 toutes précisions utiles à cet égard. Le texte de ce document a été publié et commenté dans *Les questions liturgiques et paroissiales* de 1932, t. XVII, pp. 147-150. Sans doute les prescriptions qui y sont énoncées ne valent-elles comme telles qu'à Rome même; mais, en tant qu'elles expriment l'esprit et appliquent la lettre des prescriptions générales, soit liturgiques soit canoniques ces règles constituent pour le moins une indication qu'on ne saurait négliger sans manquer de respect aux choses saintes et sans exposer encore davantage le sérieux et la majesté de notre culte.

Le principe général mis en vedette par la S. Congrégation des Rites à maintes reprises est que la lumière électrique ne peut jamais servir immédiatement au culte comme tel : « non ad cultum », dit-elle; mais elle permet de l'employer, moyennant le consentement de l'Ordinaire « pour dissiper les ténèbres et illuminer les églises avec plus de splendeur », cela toutefois « à condition que l'on évite soigneusement tout effet théâtral et que l'on respecte toujours la gravité qui convient à la sainteté du lieu et à la dignité de la liturgie sacrée » (Décr. 3859, 4206, 4210 et surtout 4322).

En application du principe qui rejette tout emploi de l'électricité dans le service même du culte :

1. La S. Congrégation des Rites défend d'abord expressément de placer sur la table d'autel ou sur les gradins destinés à recevoir les chandeliers quelque éclairage électrique que ce soit, même au cas où le nombre de cierges requis s'y trouve déjà (Déc. 4097, 4206, 4322);

2. Elle défend, a fortiori, même en dehors de l'autel, de remplacer par l'électricité les cierges de cire ou les lampes à huile que les règles liturgiques prescrivent soit pour la messe, soit pour le culte du T. S. Sacrement ou des Reliques (Décr. 4322);

3. Elle proscrit également l'éclairage électrique à l'intérieur des tabernacles, ainsi que les ciboria, trônes et baldaquins servant à l'exposition du T. S. Sacrement (Décr. 4275 et 4322);

Dans le but d'éviter tout effet théâtral :

1. Il n'est pas permis de placer des lampes électriques derrière l'ostensoir pour éclairer la Sainte Hostie par transparence (Décr. 2613,5) « soit que l'on place cet éclairage, précise le cardinal vicaire, à une certaine distance de l'autel, soit qu'on l'adosse à sa paroi » (art. 2);

2. On ne peut pas davantage entourer de lampes électriques, ni surtout d'ampoules multicolores, les niches des saints placées au-dessus des autels (Décr. 4322);

3. Partout, dans l'église, sont prohibés les jeux artificiels de lumière, les inscriptions, les rubans d'ampoules, les couronnes (cf. Décr. 4210, 2). Le cardinal vicaire se montre, à ce sujet, d'une juste sévérité : « Sont prohibés, et devront par conséquent être enlevés sans plus, ordonne-t-il, les couronnes, lustres, diadèmes, corniches, inscriptions, monogrammes, cœurs, symboles, rayons, étoiles, roses, lis, fleurs ou tout autre luminaire composé de lampes ou de lampignons isolés, de filaments lumineux placés autour des statues ou des images, aussi bien pour celles qui sont adossées à la paroi des églises, des chapelles ou des lieux annexes, que pour celles qui sont dans des niches ou de petits édifices séparés » (art. 7). De même, un peu plus loin : « Nous interdisons et prohibons toute illumination faite avec des lampes en série, appliquées sur des soutiens de bois ou de métal, qui reproduisent les lignes et les motifs architectoniques de l'intérieur des églises ou des autels, les étoiles ou autres expédients pour suppléer à l'éclairage ordinaire » (art. 10).

Enfin, par respect pour la sainteté du lieu et la dignité du culte :

1. Le cardinal vicaire prohibe formellement « l'apposition de luminaire ou de chandelles électriques automatiques, s'allumant à l'introduction d'une pièce de monnaie, d'une invitation ou de tout autre système » (art. 8);

2. Il demande que les lampadaires électriques qui entouraient l'autel soient pourvus d'un éclairage « de très faible densité » et ne les tolère que si leur « foyer lumineux reste entièrement caché » (art. 1 et 5);

3. Dans le reste de l'église, il conseille l'emploi de l'électricité pour l'éclairage ordinaire, demandant seulement qu'on veille, ici encore, à tenir cachées les sources lumineuses. « Ce système, ajoute le cardinal, peut aussi servir, pourvu qu'on l'emploie avec précaution et prudence, pour illuminer d'une lumière calme et suffisante, les tableaux et les saintes images. L'illumination extraordinaire, à l'occasion des grandes solennités, peut être pratiquée à l'aide de soutiens, de patères ou de lampes, éclairés à l'électricité, pourvu que leur application réponde entièrement aux exigences artistiques, à la dignité du temple, au respect dû au culte sacré; qu'on évite scrupuleusement de causer des dégâts aux parois, aux peintures, aux marbres, et que l'on ne fasse usage que de lampes du plus faible potentiel » (art. 9).

*Nous croyons nécessaire de faire remarquer que ces prescriptions selon lesquelles il faut cacher les sources lumineuses, datent d'un temps où l'on ne disposait que de lampes éblouissantes quand elles étaient très éclairantes.*

# A SAINT-NAZAIRE,

# *l'église Sainte-Anne vient de naître*

*VOICI l'histoire d'une paroisse qui vient de prendre possession de son église. Une paroisse généreuse, un curé courageux, un architecte persévérant. En rendant hommage à l'effort accompli à Saint-Nazaire nous voudrions aussi rappeler que le travail critique que nous tentons ici d'accomplir n'est pas une méconnaissance des bonnes volontés et des efforts méritoires des curés et fidèles qui construisent nos églises. Il nous arrive d'être vifs, blessés peut-être par les prétentions ou les veuleries acceptées, mais cette vivacité procède d'un désir que nous voudrions hériter des Pères Couturier et Régamey :* La passion inconditionnée de la qualité. *Malgré les reproches que parfois on nous adresse nous voudrions faire sentir aux pasteurs et aux fidèles combien nous nous sentons proches d'eux dans le difficile combat qu'est aujourd'hui la lutte pour la qualité architecturale, picturale ou plastique. Oui, monsieur le Curé de Saint-Malo de Dinan, si l'autel de votre église ne nous satisfait pas pleinement, nous savons par ailleurs combien est généreux l'effort pastoral que vous accomplissez dans votre paroisse et nous connaissons aussi votre intense désir d'ordonner votre église pour une liturgie noble et accessible à vos paroissiens. Et vous, monsieur le Curé du Sud de la France, dont j'ai oublié le nom, vous êtes venu me présenter l'effort de restauration que vous avez accompli dans votre paroisse. Je ne pouvais pas vous cacher vos erreurs. Vous êtes parti attristé et je l'étais certes autant que vous. Au cours de notre conversation j'avais senti l'authenticité profonde de votre sens pastoral et un goût inné pour les formes pures. L'échec ne vient pas de vous mais d'une confusion générale de la sensibilité qui nous enveloppe comme un air nocif.*

*Nous présenterons ici l'effort accompli à Saint-Nazaire, de la façon la plus complète possible. Nous décrirons les difficultés et les réussites selon tout le discernement dont nous sommes capables. N'est-ce pas là l'hommage le plus réel que nous puissions rendre à cette équipe de constructeurs qui réunit un ensemble de qualités exceptionnelles?*

*Nous donnons dans ce numéro quelques photographies qui permettront à nos lecteurs de se faire une première idée de l'édifice. Lorsque l'église sera achevée dans tous ses détails nous poursuivrons alors notre analyse.*

*Chantier naval à Saint-Nazaire.*

# *Note technique*

Saint-Nazaire a été presque totalement détruite en 1943. Reconstruite, elle s'étend maintenant en des quartiers neufs qui réclament de nouvelles paroisses. Son curé, M. l'Abbé Le Méter, et son architecte, M. Demur, ont mesuré la responsabilité qui leur incombait et ne se sont pas dérobés. Ils ont compris que dans cette ville neuve, en pleine expansion, face aux problèmes sociaux auxquels les grèves de Penhoët ont donné une grande publicité, il fallait une église neuve, le cadre vivant d'une liturgie vivante. Ils ont tenté par tous les moyens à leur disposition de réaliser cet édifice adapté aux besoins pastoraux. L'aide de la reconstruction et un emprunt de 60 millions ont permis de mener cette œuvre à bien.

Tout, à l'intérieur, a été sacrifié à la visibilité de l'autel. La dignité et la séparation du sanctuaire sont assurées par un grand emmarchement et un baldaquin qui se présente comme une herse de lampes à double effet. L'autel a été sculpté sur place par Maxime Adam-Tessier. Nous sommes heureux de signaler encore une fois ici les bienfaits de cette méthode. L'autel, pierre vivante, ne doit pas naître sur la planche à dessin ni dans le jour artificiel d'un atelier, c'est sur place, selon l'incidence définitive de la lumière, que le sculpteur peut lui donner tout son esprit. L'autel de Saint-Nazaire est à ce point de vue une réussite incontestable. Une pierre de huit tonnes a reçu sur ses faces des symboles des mystères chrétiens. Sur la face principale une sorte d'éclatement de lumière suggère la présence du Christ toujours vivant pour intercéder pour nous.

Les vitraux de Serge Rezvani, exécutés par Barillet, garnissent les ouvertures lamellaires qui dirigent la lumière vers l'autel.

Le plafond en aluminium ondulé et lame de

*Chantier naval à Saint-Nazaire.*

verre assure l'isolement du froid et prévient les résonances dangereuses de l'acoustique. Une grande tribune règne dans ce fond. La façade présente un grand porche sous lequel vient se situer un baptistère qui possède lui aussi un vitrail de Rezvani. Le mur qui lui fait face recevra une mosaïque dont Paul Colin a fait le carton.

Le campanile est séparé de l'église.

L'utilisation du béton brut de décoffrage offre une surface rugueuse mais noble qui permettra aux éléments décoratifs de prendre toute leur valeur.

*Dans un cahier récent nous avons pu donner en exemple le programme de construction qui avait été établi pour l'église Sainte-Anne de Nancy* (1). *Nous sommes heureux de pouvoir le compléter aujourd'hui par le programme de la décoration pour l'église Sainte-Anne de Saint-Nazaire. Ce petit texte est le fruit des réflexions d'un théologien ami de la paroisse. On ne peut que se réjouir de voir se constituer ainsi, peu à peu et grâce à des expériences diverses, une sorte de cahier des charges type pour la construction des églises. Certes cet ensemble est loin d'être complet et ce n'est pas non plus une norme absolue. Mais tel quel nous espérons que ce dossier pourra être utile à tous ceux qui ont la charge de bâtir une église.*

(1) A. S. nº 7-8 1957.

# LE PROGRAMME DE LA DÉCORATION

Nous avons regardé longuement les plans extérieur et intérieur de l'église Sainte-Anne :

— En pensant, d'une part, à sa *fonction essentielle :* rassembler le Peuple de Dieu dans le Christ; cela dans l'acte même de la Pâque, afin que par Sa mort et Sa Résurrection, l'humanité et l'univers entrent dans la gloire du Père.

— En pensant, d'autre part, *à ce qu'est cette humanité de notre temps,* que la Messe doit réunir pour la conduire au Père — (Humanité de la technique, de la recherche scientifique, des forces nucléaires) — à ce que sont les futurs *usagers de cette église de Saint-Nazaire,* où tous, hommes et femmes, jeunes et vieux, de l'ingénieur au manœuvre, sont marqués par la technique (construction navale, aéronautique, du bâtiment).

Par ses matériaux (béton) — par ses formes intérieures et extérieures (qui, à la limite, peuvent faire penser à une église, à un cinéma, à un hall de gare, etc.) elle me paraît « être de son temps » et propre à exprimer les goûts, les aspirations, les réalités de la vie des hommes qu'elle doit rassembler... C'est un fait que nombre d'entre eux

(ouvriers manuels compris) s'y retrouvent et la comprennent.

Par son volume et son plan intérieur, elle tend à exprimer ce rassemblement communautaire autour de l'Autel.

Mais, après ces premières constatations, nous nous sommes demandé comment lui faire jouer au maximum sa fonction essentielle et traduire le « sacré » qu'elle doit exprimer comme maison de Dieu et de son peuple.

Alors, nous avons pensé à ce qui restait à faire : la mosaïque du porche, l'autel, les vitraux.

## *I. La mosaïque*

Le sujet prévu est : le Travail. C'est bien. Mais à condition de ne pas le restreindre au travail « des heures de travail ». Il faudrait l'étendre à *toutes les activités humaines* (travail, amour, loisirs, culture, etc.). Plus, il faudrait le prendre dans le sens du travail *cosmique de l'Humanité et de l'Univers*, dans leur gigantesque effort (douloureux à cause du péché) pour s'accomplir et s'achever dans la domination et *l'humanisation de l'Univers*.

Nous voudrions que les deux mosaïques du porche (ou mieux une seule mosaïque en deux parties) expriment cela : sujet qui a de quoi tenter le génie créateur d'un artiste.

D'ailleurs, ce sujet devrait être réalisé sans aucun signe *proprement religieux*, si bien que le croyant qui rentre ou l'athée qui passe s'y reconnaissent l'un et l'autre. Par contre, si la création de l'artiste est à la hauteur de la réalité à exprimer, il s'en dégagera « *le sacré* » qui se dégage nécessairement de l'histoire en travail...

## *II. L'autel*

C'est le centre et le cœur de l'assemblée, le lieu de son unité dans la Pâque du Christ.

Pour qu'il ait cette pleine signification dans notre temps à Saint-Nazaire :

1. Nous aimerions que l'autel soit massif, aussi large à la base qu'à la table; qu'il *soit une masse* (mot si parlant pour notre temps, au plan physique, scientifique, sociologique). Par sa masse soudée au socle, donc à la terre, il *exprimerait comment le Christ s'est incarné dans toute* la pâte humaine, pour reprendre et assumer en Lui notre humanité et notre univers de péché (toute la réalité exprimée par la mosaïque), afin de les sauver.

De plus, nous aimerions que les *quatre faces* de cet autel, par bas-relief ou par le travail du stylet, traduisent avec plus de clarté, cette incarnation, base de tout le christianisme et du Sacrifice du Seigneur : en s'incarnant, Jésus a pris sur Lui, en Lui, toute chair humaine, tout l'homme, toute l'humanité : « Il nous *porte* en Lui ».

2. Sur la lourde pierre de l'autel (pierre de sacrifice et table de repas sacré) s'accomplit, est représenté, le Sacrifice du Seigneur, Mort et Résurrection, la sienne et la nôtre. Et cette Pâque est signifiée par la table d'autel et la croix qui la surmonte.

Malheureusement pour les chrétiens, cette table d'autel et la croix qui la surmonte, croix du Christ mort ou mourant, n'expriment guère que la mort; *pas ou si peu la Résurrection et la Gloire*. Or, il faudrait que l'autel de Sainte-Anne exprime *la réalité totale de la Pâque*.

C'est pourquoi, sur la croix, nous voudrions, non un Christ mort ou mourant, mais *le Christ ressuscité et glorieux* (comme le Christ byzantin, roi et Seigneur glorieux) — ou du moins le *Christ ressuscitant* (comme celui montré par le Père Cocagnac à son passage à Saint-Nazaire).

Il faut que l'autel et la croix traduisent nettement toute la réalité douloureuse et triomphante de la Pâque. Nous attachons une extrême importance à cette réalisation.

Ainsi, la communauté réunie autour de cet autel et cette croix comprendrait mieux la Messe, et comment, dans et comme le Christ, elle doit « passer à la Gloire du Père », chaque jour, par la souffrance et la mort, avec toute l'humanité et l'univers (la mosaïque préparerait et rejoindrait l'autel).

## *III. Les vitraux*

Eux doivent exprimer, par leurs couleurs et leur dessin (non figuratif) cette Pâque douloureuse et triomphante; ils contribueront à créer cette lumière et cette atmosphère intérieures.

1. Nous pensons que *les vitraux de le nef* devraient être un peu sombres et peu lumineux à partir des portes d'entrée. Au fur et à mesure qu'ils approchent de l'autel, ils seraient plus *lumineux*.

Ils nous inviteraient ainsi à marcher de la lourde et pesante réalité de l'humanité et de l'univers en travail (mosaïque du porche) vers l'autel où le Christ mort et ressuscité est lumière et vie.

2. Puis le *grand vitrail du Sud*, par ses couleurs chaudes et riches et profondes, viendrait *inonder de lumière* l'autel. Cette lumière figurerait la *gloire transformante du Père*, qui vient s'emparer du Sacrifice du Christ et de son Eglise pour le transformer en Vie et en Gloire.

Ainsi les vitraux compléteraient la signification de l'autel et de la Croix du Christ Glorieux, ci-dessus indiquée.

## *Conclusion*

Ainsi, par la mosaïque, l'autel et les vitraux, cette église exprimerait mieux tout le drame sacré de la Rédemption dans notre humanité et

univers. Cette église de notre temps indiquerait clairement qu'elle est la « maison de Dieu » et « la maison de son Peuple ».

Elle serait la traduction et l'expression de la foi et du mystère de ce peuple, en même temps qu'elle serait l'aliment de sa foi et l'indication parlante de ce qu'il doit faire chaque jour, plus encore dans la Messe, pour qu'il réalise sa destinée de peuple de Dieu en marche, par toute sa vie « sacrifiée », vers la Gloire du Père.

# *A propos du tabernacle*

*Le décret de la S. Congrégation des Rites en date du* 1er *Juin* 1957 *apporte des précisions sur la place du tabernacle lorsque l'église possède un autel unique. Nous y reviendrons dans un prochain cahier.*

PHOTOGRAPHIES

K. Mahns : p. 1; N. Gid : p. 2; J. Caps : p. 3, 24; M. Cocagnac : p. 4, 17, 26, 27; G. Bernaud : p. 6, 16; Bruel : p. 9; Hartzenbusch : p. 10, 11; A. Pfau : p. 12, 13; H. Adant : p. 14, 15; P. Daimé : 18, 19; Moosbrugger : p. 20; Monté Ciné : p. 22; Jahan : p. 28, 30, 31, 32.

L'ART SACRÉ. Directeurs R. R. P. P. Capellades et Cocagnac, O. P.

Directeurs de 1937 à 1954 :
R.R.P.P. COUTURIER et RÉGAMEY O. P.
fondé par G. Mollard, Joseph Pichard et L. Salavin

Prix du fascicule : 180 fr.

Abonnements : 1 an, France : 800 fr. - Etranger : 1.200 fr. : Abonnement de soutien : 1.500 fr.
aux Editions du Cerf, 29, bd Latour-Maubourg, Paris-VII[e] - C.C.P. Paris 1436-36

Imp. GEORGES LANG, PARIS 19[e] - Dépôt légal, 4[e] trimestre 1957. Le gérant : FLEURET. Autorisation N° 19.886